

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

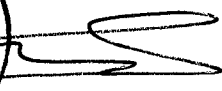
Par Délibération n° 08/7-36 du 18 octobre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé la grille tarifaire de la Régie des Marchés et Droits de Place.

Depuis, la Régie a été amené à prendre en charge de nouveaux types d'occupation du Domaine Public.

Aussi, il convient d'intégrer ces nouveaux éléments et de réactualiser certains dans la grille tarifaire de la Régie, afin de pouvoir établir les titres d'occupation.

Je vous demande donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE

LE MAIRE **bert ANNETTE**

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/2-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

9 voix contre
(dont 3 votes par procuration)

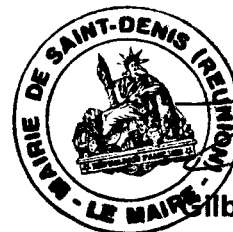
pour

↓
Monsieur FOURNEL Dominique,
Mesdames ALLIÉ Carmen, TROTET Maryse,
Monsieur INGAR Iqbal, Madame HOARAU Patricia,
Messieurs BARDIÈRE Jean-Michel, VICTORIA René-Paul,
Christian ALBANY et Madame LOCATE Raziah

↓
autres membres présents et mandatés

Approuve la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe 1.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 4 MAI 2009



LE MAIRE

Albert ANNETTE

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

page 1 / 1

Site et nature de l'activité	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Observations
DOMAINE PUBLIC			
1 - Carré Piéton - terrasse de café ouverte	1,50 €/m ² /mois	3,00 €/m ² /mois	
2 - Hors Carré Piéton - terrasses café ouvertes zone 1 - terrasses café fermées zone 1 - terrasses café ouvertes zone 2 - terrasses café fermées zone 2	1,50 €/m ² /mois 1,80 €/m ² /mois 1,20 €/m ² /mois 1,50 €/m ² /mois	3,00 €/m ² /mois	Tarif unique
6 - Place Nelson Mandela (samedi) - vente de fruits/ légumes/ fleurs - camion boucherie/ charcuterie	1,00 €/ml 9,00 €/camion/samedi	2,00 €/ml 15,00 €/camion/samedi	
11 - Manifestations b) <i>Manifestations organisées par un promoteur privé sur un terrain communal avec autorisation de perception des redevances auprès des forains</i> • Zone haute - forains professionnels - associations • Zone littorale - forains professionnels - associations	0,030 €/m ² /jour 0,025 €/m ² /jour 0,035 €/m ² /jour 0,030 €/m ² /jour	0,30 €/m ² /jour	Tarif unique
16 - EXPOSITION DE VEHICULES - 1 jour - de 1 à 2 jours - de 3 à 5 jours - de 6 à 10 jours - de 11 à 15 jours	100,00 €/véhicule/jour 75,00 €/véhicule/jour 30,00 €/véhicule/jour 20,00 €/véhicule/jour 15,00 €/véhicule/jour	300,00 €/véhicule/jour	Tarif unique
23 - EXPOSITION DE QUADS - commerçants sédentaires - commerçants non sédentaires		8,00 €/quad/jour 50,00 €/quad/jour	Nouvelle tarification
24 - MARCHÉ DE NUIT - étalage alimentaire - étalage artisanat - camion/ module bar - snack bar - terrasse de café - association à but non lucratif - petit manège/ petite structure gonflable		17,00 €/ml/samedi 10,00 €/ml/samedi 12,00 €/m ² /samedi 2,00 €/m ² /samedi gratuit 107,00 €/samedi	Nouvelle tarification

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 25/04/2009
En annexe à la Délibération N° 6972-21

LE MAIRE



**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

page 1 / 3

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Propositions
<u>PETIT MARCHÉ</u>		
1 - boîte n° 1	343,00 €/mois	Inchangé
boîte n° 2	258,00 €/mois	
boîte n° 3	323,00 €/mois	
boîte n° 4	970,00 €/mois	
boîte n° 5	998,00 €/mois	
boîte n° 5 bis	418,00 €/mois	
boîte n° 6	481,00 €/mois	
boîte n° 7	483,00 €/mois	
boîte n° 8	426,00 €/mois	
boîte n° 9	594,00 €/mois	
2 - kiosques intérieurs de 7,5 m ²	57,90 €/mois	
3 - kiosques intérieurs de 10 m ²	77,80 €/mois	
4 - kiosques vente de poulets	57,90 €/mois	
5 - carreaux de 3 m ²	38,90 €/mois	
6 - kiosque 48 m ²	450,00 €/mois	
<u>GRAND MARCHÉ</u>		
1 - boîtes fermés (anciens)	96,80 €/mois	Inchangé
2 - boîtes fermés (nouveaux)	193,60 €/mois	
3 - carreaux	19,10 €/mois	
4 - module	290,31 €/mois	
<u>MARCHÉ FORAIN DE LA SOURCE</u>		
1 - vente de fruits/ fleurs/ légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie/ charcuterie	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DES CAMELIAS</u>		
1 - vente de fruits/ fleurs/ légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie/ charcuterie	15,20 €	
3 - camion bar	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON</u>		
1 - carreaux abonnés	4,60 €	Inchangé
2 - carreaux occasionnels	9,20 €	
3 - camions boucherie/ charcuterie abonnés	18,30 €	
4 - camions boucherie/ charcuterie occasionnels	36,60 €	
5 - camions bars	15,20 €	
6 - camions bars occasionnels	30,50 €	
7 - camionnettes gâteaux abonnés	7,60 €	
8 - camionnettes gâteaux occasionnels	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DE MOUFIA</u>		
1 - vente de fruits/ fleurs/ légumes...	4,60 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie/ charcuterie	15,20 €	
<u>DOMAINE PUBLIC</u>		
1 - Carré Piéton) Inchangé 3,00 €/m ² /mois Inchangé) Tarif unique) 3,00 €/m ² /mois) Inchangé Inchangé Inchangé
- vente à l'étalage	3,00 €/ml/jour	
- terrasse de café ouverte	1,50 €/m ² /mois	
- module	1,80 €/m ² /jour	
2 - Terrasse de café (hors Carré Piéton)		
- terrasses ouvertes zone 1	1,50 €/m ² /mois	
- terrasses fermées zone 1	1,80 €/m ² /mois	
- terrasses ouvertes zone 2	1,20 €/m ² /mois	
- terrasses fermées zone 2	1,50 €/m ² /mois	
3 - Vente à l'étalage (hors Carré Piéton)	2,70 €/m ² /jour	
4 - Camion ou module bar / pizza	1,80 €/m ² /jour	
5 - Vente de grillades...	2,70 €/m ² /jour	

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

page 3/ 3

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Propositions										
DOMAINE PUBLIC	Application des dispositions de la Délibération du 10/04/2008 autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, stationnement, dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, de manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 10 000,00 €											
11 - Manifestations (suite) d) Manifestations exceptionnelles												
12 - Kiosque (hors Place Nelson Mandela)	15,00 €/m ² /mois	Inchangé										
13 - Distributeur de café	100,00 €/mois	Inchangé										
14 - Distributeur de boissons	100,00 €/mois	Inchangé										
15 - Distributeur de sandwiches/ boissons	150,00 €/mois	Inchangé										
16 - Exposition de véhicules	<table border="1"> <tr><td>1 j</td><td>100,00 €/véhicule/jour</td></tr> <tr><td>1 à 2 j</td><td>75,00 €/véhicule/jour</td></tr> <tr><td>3 à 5 j</td><td>30,00 €/véhicule/jour</td></tr> <tr><td>6 à 10 j</td><td>20,00 €/véhicule/jour</td></tr> <tr><td>11 à 15 j</td><td>15,00 €/véhicule/jour</td></tr> </table>	1 j	100,00 €/véhicule/jour	1 à 2 j	75,00 €/véhicule/jour	3 à 5 j	30,00 €/véhicule/jour	6 à 10 j	20,00 €/véhicule/jour	11 à 15 j	15,00 €/véhicule/jour	Tarif unique 300,00 €/véhicule/jour
1 j	100,00 €/véhicule/jour											
1 à 2 j	75,00 €/véhicule/jour											
3 à 5 j	30,00 €/véhicule/jour											
6 à 10 j	20,00 €/véhicule/jour											
11 à 15 j	15,00 €/véhicule/jour											
17 - Manège	3,58 €/m ² /mois											
18 - Snack bar du Petit Marché	1 200,00 €/mois	révisable annuellement à la date d'anniversaire										
19 - kiosque de la Place Nelson Mandela	481,13 €/mois											
20 - Braderie commerciale		Inchangé										
- commerçants sédentaires	8,00 €/ml/jour											
- commerçants non sédentaires	12,00 €/ml/jour											
- camion bar	60,00 €/jour											
Structures divertissantes												
- petit manège	35,00 €/jour											
- moyen manège	50,00 €/jour											
- grand manège	70,00 €/jour											
21 - Journées commerciales		Inchangé										
- commerçants sédentaires	10,00 €/ml/jour											
- commerçants non sédentaires	14,00 €/ml/jour											
22 - Village de Noël		Inchangé										
- maisonnette	15,00 €/jour/artisan											
- restaurant ou camion bar/ pizza	70,00 €/jour/camion											
- gaufrier	15,00 €/jour											
- vendeur de samoussas et divers salés	6,00 €/jour											
- glacier	6,00 €/jour											
- vendeur de fruits divers/ jus	6,00 €/jour											
- petit manège/ grappin	13,00 €/jour											
- vendeur de jouets	6,00 €/jour											
- vendeur de confiserie	6,00 €/jour											
- vendeur de fleurs	6,00 €/jour											
23 - Exposition de quads		Nouvelle tarification										
- commerçants sédentaires	8,00 €/quad/jour											
- commerçants non sédentaires	50,00 €/quad/jour											
24 - Marché de nuit (samedi)		Nouvelle tarification										
- étalage alimentaire	17,00 €/ml											
- étalage artisanat	10,00 €/ml											
- camion/ module bar - snack bar	12,00 €/m ²											
- terrasse de café	2,00 €/m ²											
- association à but non lucratif	gratuit											
- petit manège/ petite structure gonflable	107,00 €											